



Direction Indemnisations  
Pôle Métiers Dommages aux Biens

A l'attention des experts du réseau d'experts DAB

---

## NOTE D'INSTRUCTIONS TECHNIQUES n° 004/2013

---

06/08/2013

Emetteur : Guylaine GAUDIN-LESURTEL

---

## NOTES D'HONORAIRES

---

### **DETAIL DES NOTES D'HONORAIRES**

Les factures transmises à SMACL Assurances doivent comporter, au minimum, les informations suivantes :

- durée de l'instruction
- durée de l'expertise
- durée du déplacement
- kilométrage parcouru
- frais annexes éventuels (justificatifs à fournir sur simple demande)

### **DISTINCTION DES HONORAIRES ET DES FRAIS**

Afin de faciliter le respect de la législation fiscale en vigueur, les notes d'honoraires devront comporter une **ventilation TTC** entre honoraires et frais.